



COMMUNE DE INDREY
PLU
 70100N - Atelier d'urbanisme

Reglement
 Document graphique 2
 Secteur Village
 Plan de zonage
 Echelle : 1/2000
 Edition du document:
 28 Février 2014

Approbation de la modification
 DCM du 27 Février 2014

Approbation de la dernière révision:
 DCM du 18 décembre 2013
 DCM du 24 Juin 2004

Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) :
 Par DCM du 11 Mars 2010, le D.P.U. est institué sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation futures (AU) ainsi que sur les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 Novembre 2009.

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés à protéger
- Emplacement réserve
- Article L.111-14 Amendement Dupont
- Secteur concerné par le PPR
- Secteur concerné par des mouvements de terrain
- Marge de recul à respecter (de 0 à 10 mètres)
- Alignement à respecter
- Zone de constructibilité à respecter

